



CHEMIN DE SELECTION

« SHORT TRACK »

SAISON 2008/2009

Chemin de sélection SHT 0708 – Validé par le Bureau Exécutif le 10/07/2008

Page 1 sur 16

Sommaire

- I Préambule
- II Les Commissions
- III Inscription sur les Listes Nationales Haut Niveau et Espoir
- IV Sélections internationales
- V Planification fédérale

Chemin de sélection SHT 0708 – Validé par le Bureau Exécutif le 10/07/2008

Page 2 sur 16

I - PREAMBULE

Le Président de la F.F.S.G :

- est responsable de l'inscription des athlètes aux compétitions et championnats nationaux sous l'égide de la F.F.S.G. et internationaux sous l'égide de l'I.S.U, après validation du bureau exécutif (B.E.) de la F.F.S.G.

Le Directeur Technique National :

- est responsable de la mise à jour annuelle de ce document qu'il propose après avis de la Commission Technique et Pédagogique à la validation du Bureau Exécutif.
- est responsable de l'application des termes du présent document.
- est responsable de l'établissement des listes nationales des S.H.N. et Espoirs, qu'il propose en début de saison, au Ministre de la Santé, de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative (M.S.J.S.V.A.) après validation du B.E.
- est responsable de la définition des modalités de sélection pour les compétitions et les championnats nationaux et internationaux qu'il propose à la commission de sélection.
- est responsable de la définition de la planification fédérale pour les équipes de France (E.D.F.) : regroupements, tests de sélection, compétitions et championnats nationaux et internationaux.

Pour ce faire le Président et le DTN s'appuient sur le document intitulé « *chemin de sélection* » précisant pour la saison 2008/2009 pour le SHORT TRACK :

- les critères d'inscription sur les listes nationales des sportifs de haut niveau (catégories Elites, Seniors, Jeunes), sur la liste nationale des sportifs Espoirs.
- les règles de sélection des Equipes de France pour les compétitions internationales de référence,

Précision :

Le document intitulé « chemin de sélection » pour le « Short-Track » n'a d'existence légale et réglementaire au sein de la F.F.S.G. que s'il est présenté et validé par le B.E. en début de saison.

Chemin de sélection SHT 0708 – Validé par le Bureau Exécutif le 10/07/2008

Page 3 sur 16

II – LES COMMISSIONS

A – Commission de sélection (CS) :

Elle est conviée par le Président de la F.F.S.G. pour proposer les sélections internationales, les tests de sélection et les contrôles d'entraînement à la validation du B.E.

Elle peut également être consultée par conférence téléphonique ou par écrit.

Elle participe à la définition de la politique sportive du SHORT TRACK, qu'elle soumet à l'approbation du B.E.

COMPOSITION :

- le Président de la fédération ou son représentant
- le membre du B.E. en charge du sport olympique et du haut niveau ou son représentant
- le DTN ou son représentant
- le référent DTN en charge de la discipline concernée ;
- Le Président de la CSN concernée, avec voie consultative ;

La commission de sélection prendra obligatoirement l'avis de la commission technique et pédagogique ci-après désignée. Les avis de la CS, qui sont rendus à l'issue de réunions, de conférences téléphonées, d'envois de courriels ou tout autre moyen convenu entre ses membres sont consignés dans un registre établi à cet effet. Les propositions de la CS doivent être validées par le BE, organe de gouvernance de la fédération qui statue par tous moyens à sa convenance, et consigne ses décisions par procès verbal.

En cas de vote et d'égalité des voix, celle du Président de la F.F.S.G. est prépondérante.

B – Commission Technique et Pédagogique

La Commission Technique et Pédagogique se réunit régulièrement sur convocation du Directeur Technique National.

La commission technique et pédagogique peut être réunie en séance plénière. Elle peut être également consultée par conférence téléphonique ou par écrit.

COMPOSITION

- o le Directeur Technique National et/ou son représentant
- o le référent DTN en charge de la discipline concernée ;
- o l'entraîneur national en charge des patineurs inscrits sur les listes haut niveau membres du collectif Vancouver 2010
- o un représentant des entraîneurs des collectifs Jeune et Espoir
- o des personnes habilitées, sur demande spéciale de la Direction Technique Nationale

ROLE

Elle participe activement à la vie technique et sportive de la F.F.S.G afin de :

- o émettre des propositions pour les sélections des équipes de France aux compétitions internationales
- o proposer des documents techniques et pédagogiques
- o participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique sportive fédérale
- o proposer annuellement les modifications à apporter au « chemin de sélection » et règlements sportifs fédéraux
- o proposer des actions de formation continue des cadres

Chemin de sélection SHT 0708 – Validé par le Bureau Exécutif le 10/07/2008

Page 4 sur 16

III- INSCRIPTION SUR LES LISTES NATIONALES HAUT NIVEAU ET ESPOIR

Remarques générales :

- Même s'ils remplissent les critères permettant d'être inscrits sur les listes de la catégorie supérieure les athlètes peuvent, en fonction des quotas, être inscrits sur les listes correspondant à leur catégorie d'âge.
- La qualité de sportif de haut niveau peut être retirée
 - par sanction disciplinaire
 - par manquement aux obligations de la charte du sportif de haut niveau
 - pour dopage

Tout sportif de haut niveau inscrit sur la liste nationale du Ministère des Sports, s'engage, tel que prévu par la Loi, à respecter les principes et valeurs de la Charte du Sport de Haut Niveau.

Charte consultable sur le site : www.jeunesse-sports.gouv.fr

3.1. Critères d'inscription sur la liste Espoir

La liste des Sportifs Espoirs est arrêtée tous les ans au 1^{er} novembre par le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, sur proposition du Président de la F.F.S.G. après validation du B.E.

Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art 11

Il est institué une liste des sportifs Espoirs regroupant les sportifs âgés de douze ans au moins au cours de l'année de leur inscription sur cette liste présentant, dans les disciplines sportives reconnues de haut niveau, des compétences sportives attestées par le directeur technique national placé auprès de la fédération concernée mais ne remplissant pas encore les conditions requises pour figurer sur la liste des sportifs de haut niveau.

En **SHORT TRACK**, pour figurer sur cette liste et dans la limite des quotas disponibles, les patineurs de plus de 12 ans et moins de 17ans doivent réaliser les conditions suivantes :

- Avoir participé à la Coupe Nationale Avenir, qui servira de support à l'évaluation technique des patineurs (CF. Mémento de l'éducateur – Fiches techniques)

ET

- Avoir réalisé lors d'une manche de la Coupe de France, de la Coupe Nationale Avenir ou d'une course homologuée ISU, les minima suivants sur le 500m pour les Juniors C & D et au cumul – 500m/1000m – pour les Junior B :

- Espoir Dames D : 53"
- Espoir Dames C : 51"
- Espoir Dames B : 153"
- Espoir Hommes D : 50"
- Espoir Homme C : 48"
- Espoir Homme B : 141"

L'inscription sur la liste Espoir est valable 1 an.

Chemin de sélection SHT 0708 – Validé par le Bureau Exécutif le 10/07/2008

Page 5 sur 16

3.2. Critères d'inscription sur la liste des Sportifs de Haut Niveau

La liste des sportifs de haut niveau est arrêtée tous les ans par le Ministre des Sports au 1^{er} novembre.

A - Catégorie France Elite :

Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art 4

Peut être inscrit dans la catégorie Elite, le sportif qui réalise aux jeux Olympiques, aux championnats du monde, aux championnats d'Europe ou dans des compétitions dont la liste est fixée par la Commission nationale du sport de haut niveau, une performance ou obtient un classement significatif soit à titre individuel, soit en qualité de membre titulaire d'une équipe de France, dans les conditions définies par la Commission nationale du sport de haut niveau.

Peut être inscrit en catégorie « Elite » en SHORT TRACK, tout sportif ayant réalisé les performances suivantes :

En individuel au classement général :

- figurer dans les 4 premiers aux Championnats d'Europe SENIOR,
- figurer dans les 8 premiers aux Championnats du Monde SENIOR ou Jeux Olympiques,

En Relais :

- être Champion d'Europe SENIOR,
- figurer dans les 3 premiers aux Championnats du Monde SENIOR ou Jeux Olympiques,

L'inscription dans la catégorie « Elite » est valable 2 ans.

B - Catégories France Senior et France Jeune :

France senior :

En SHORT TRACK, peut être inscrit en catégorie « Senior » dans la limite des quotas disponibles, tout sportif ayant satisfait aux conditions suivantes en 2008-2009:

Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art5

Peut être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif sélectionné par la fédération délégataire concernée dans une équipe de France pour préparer les compétitions internationales officielles figurant au calendrier des fédérations internationales durant l'olympiade en cours et conduisant à la délivrance d'un titre international ou à l'établissement d'un classement international.

Peut être inscrit en catégorie « Senior », tout sportif ayant satisfait à l'une des conditions suivantes :

- avoir été sélectionné en tant que titulaire ou remplaçant aux Championnats d'Europe et/ou aux Championnats du Monde Senior ou Junior et/ou aux Coupes du Monde (Senior).

L'inscription sur la liste des Sportifs en catégorie « Senior » est valable 1 an.

France Jeune :

Chemin de sélection SHT 0708 – Validé par le Bureau Exécutif le 10/07/2008

Page 6 sur 16

En SHORT TRACK, peut être inscrit en catégorie « Jeune » et dans la limite des quotas disponibles, tout sportif ayant satisfait aux conditions suivantes en 2008-2009:

Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art 6

Peut être inscrit dans la catégorie Jeune le sportif sélectionné dans une équipe de France par la fédération concernée pour préparer les compétitions internationales officielles de sa catégorie d'âge figurant au calendrier des fédérations internationales et conduisant à la délivrance d'un titre international ou à l'établissement d'un classement international.

Peut être inscrit en catégorie « Jeune », tout sportif ayant satisfait à l'une des conditions suivantes :

- avoir été sélectionné en tant que titulaire ou remplaçant aux Championnats du Monde juniors et/ou à une des compétitions internationales ISU retenues par le calendrier fédéral.

L'inscription sur la liste des Sportifs en catégorie « Jeune » est valable 1 an.

Remarques :

L'ensemble de ces critères est nécessaire mais non suffisant pour prétendre à l'inscription sur une des listes nationales de sportifs car des quotas par catégorie sont fixés par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Le D.T.N se réserve le droit de maintenir sur la liste Haut Niveau tout patineur qui, pour des raisons de santé, d'organisation scolaire ou professionnelle dûment constatées, ne pourrait satisfaire aux critères d'inscription précédemment définis, après validation du B.E et avis de la commission technique et pédagogique du SHORT TRACK.

Le D.T.N, au regard des places disponibles, pourra éventuellement proposer sur la liste des sportifs de haut niveau, des patineurs à fort potentiel ne répondant pas aux critères requis, après validation du B.E. et avis de la commission technique et pédagogique du SHORT TRACK.

Chemin de sélection SHT 0708 – Validé par le Bureau Exécutif le 10/07/2008

Page 7 sur 16

IV - SELECTIONS INTERNATIONALES

REGLEMENTS ET SELECTIONS

Les règlements ISU et annonces officielles des événements internationaux précisent les règles d'engagement et de participation aux compétitions internationales, championnats ISU et aux Coupes du Monde.

Les modalités de sélection des patineurs français se font en conformité avec les règlements ISU.

INSCRIPTIONS auprès de l'ISU :

Coupes du Monde – Chts d'Europe et du Monde : inscriptions provisoires 1 mois avant et définitives 7 à 5 jours avant l'événement

Sélections : Coupes de France

Team Leader :

Pour les Championnats ISU le président de la FFSG désigne le Team Leader de la délégation, le DTN désigne un Team leader assistant.

En dehors des Championnats ISU, le DTN désigne un entraîneur en tant que Team leader parmi ceux convoqués sur la compétition pour accompagner les patineurs.

Le team leader assure les charges et obligations suivantes :

- Présence à la réunion officielle des teams leader
- Paiement des frais logistiques sur place (hors championnats ISU)
- Distribution des informations à la délégation
- Représentation et responsabilité déléguées par la Président de la FFSG
- Transmission du protocole à la FFSG
- Présence obligatoire sur le lieu de l'événement jusqu'au départ du dernier représentant de la délégation française

Pour les championnats ISU le team leader assistant assure les charges et obligations suivantes :

- Paiement des frais logistiques sur place
- Gestion de l'équipe médicale
- Assistance auprès du Team leader

PRINCIPES GENERAUX DE SELECTION

Tout patineur prétendant à une sélection en équipe de France devra participer à toutes les manches de la Coupe de France 2008/2009.

Les athlètes inscrits sur la liste nationale des sportifs en catégorie « élite » du ministère peuvent prétendre, à leur demande, à participer à une épreuve internationale de préparation entre la 1^{ère} manche de la Coupe de France et les championnats d'Europe.

Cette compétition sera prise en charge par la DTN sous réserve de la pertinence de la demande et des disponibilités budgétaires.

Tout club ou patineur peut demander, par écrit, au DTN de participer à une ou plusieurs compétitions internationales ISU, en dehors de celles planifiées par la commission de sélection, à condition que celle-ci juge son niveau technique suffisant et qu'il puisse en assurer le financement total (hébergement, voyage, nourriture)

Chemin de sélection SHT 0708 – Validé par le Bureau Exécutif le 10/07/2008

Page 8 sur 16

Le cas échéant, le DTN après avis de la commission de sélection et sous réserve des quotas attribués par l'organisateur, peut envisager l'inscription d'athlètes à partir de performances significatives de bons résultats potentiels ou de la réalisation des minima suivants lors de compétitions inscrites au calendrier national (FFSG) ou international (ISU), après avoir pris l'avis de la commission technique et pédagogique.

	HOMMES		DAMES
RELAIS WC1/2	6'50	RELAIS WC1/2	4'22
RELAIS WC3/4	6'48	RELAIS WC3/4	4'20
RELAIS CE/ WC5/6	6'46	RELAIS CE/ WC5/6	4'18

Pour les senior : les minima « RELAIS » ci-dessus doivent être réalisés en stage Equipe de France ou en compétition officielle (Cf. calendrier FFSG).

Minima individuels senior à réaliser en compétition officielle et au plus tard lors de la compétition de sélection :

	HOMMES				DAMES		
	500m	1000m	1500m		500m	1000m	1500m
SENIOR	43''00	1'30''00	2'20''00	SENIOR	46''00	1'36''00	2'28''00

Pour les junior : les minima ci-après doivent être réalisés en compétition officielle (Cf. calendrier FFSG) et ce avant la compétition de sélection pour les championnats du Monde

	HOMMES				DAMES		
	500m	1000m	1500m		500m	1000m	1500m
JUNIOR	44''50	1'33''00	2'24''00	JUNIOR	47''50	1'39''00	2'32''00

La participation aux regroupements, stages ou tests de sélection est obligatoire.

Toutefois en cas de force majeure et après examen de la demande motivée de l'intéressé(e), le DTN se réserve le droit après avis de la commission de sélection, d'accorder ou non, une dispense de participation.

Toute sélection « titulaire ou remplaçant(e) » pourra à tout moment être remise en cause à la suite d'un contrôle d'entraînement non satisfaisant, d'un mauvais comportement ou refus de participation à ce même contrôle ou test de sélection.

La sélection d'un(e) sportif (ve) relevant de blessure ou de maladie, devra obligatoirement être validée par le médecin fédéral.

CALENDRIER

Le DTN arrête le calendrier prévisionnel des compétitions internationales où la France sera représentée, et le propose pour validation au B.E. Celui s'établit en fonction du calendrier national présenté lors de l'Assemblée générale de le FFSG et du calendrier international ISU.

Chemin de sélection SHT 0708 – Validé par le Bureau Exécutif le 10/07/2008

Page 9 sur 16

COUPES DU MONDE

Quotas

Hommes : 6 patineurs dont 3 au maximum pour chacune des distances individuelles

Dames : 6 patineuses dont 3 au maximum pour chacune des distances individuelles

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales de l'ISU 2008.

Principes de sélection

Relais :

Les patineurs ayant réalisé les minima relais sont sélectionnables. Dans tous les cas la commission de sélection arrêtera la composition de l'Equipe dans la limite de 6 patineurs.

Si le relais n'est pas qualifié, les principes de sélection individuelle sont :

Pour les messieurs :

- 500m : être classé 1^{er} sur cette distance lors de la manche de Coupe de France sélective.
- 1000m : être classé 1^{er} sur cette distance lors de la manche de Coupe de France sélective.
- 1500m : être classé 1^{er} sur cette distance lors de la manche de Coupe de France sélective.

Pour les dames :

- 500m : être classée 1^{ère} ou 2^{ème} sur cette distance lors de la manche de Coupe de France sélective.
- 1000m : être classée 1^{ère} ou 2^{ème} sur cette distance lors de la manche de Coupe de France sélective.
- 1500m : être classée 1^{ère} ou 2^{ème} sur cette distance lors de la manche de Coupe de France sélective.

Calendrier

Se référer au calendrier ISU de la saison en cours.

Chemin de sélection SHT 0708 – Validé par le Bureau Exécutif le 10/07/2008

Page 10 sur 16

TROPHEE EUROPEEN JUNIOR

Date

Du 27/02/09 au 01/03/09 à Bormio (ITA)

Quotas

Hommes : Patineurs qualifiés lors des épreuves Junior de la Star Class 08/09

Dames : Patineuses qualifiées lors des épreuves Junior de la Star Class 08/09

La commission de sélection peut décider de ne pas utiliser l'ensemble des quotas à sa disposition.

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales ISU 2008.

Principes de sélections

Se qualifier lors des épreuves de la Star Class

Chemin de sélection SHT 0708 – Validé par le Bureau Exécutif le 10/07/2008

Page 11 sur 16

CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIOR

Date

Du 09 au 11 janvier 2009 à Sherbrooke (CAN)

Quotas

Hommes : 3 places en individuel et relais

Dames : 3 places en individuel et relais

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales ISU 2008.

Principes de sélections

Se classer dans les 3 premiers patineurs (ses) Junior (3 hommes / 3 dames) lors de la deuxième manche de la Coupe de France après la 3ème distance.

Chemin de sélection SHT 0708 – Validé par le Bureau Exécutif le 10/07/2008

Page 12 sur 16

CHAMPIONNATS D'EUROPE

Date

Du 16 au 18 Janvier 2009 à Turin (ITA)

Quotas

Déterminés selon les résultats des championnats d'Europe de l'année précédente.

Hommes : 4 à 5 patineurs dont 2 places pour les distances individuelles

Dames : 4 à 5 patineuses dont 2 places pour les distances individuelles

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales ISU 2008.

Principes de Sélection

Relais :

Les patineurs ayant réalisé les minima relais sont sélectionnables. Dans tous les cas la commission de sélection arrêtera la composition de l'Equipe dans la limite de 5 patineurs.

En individuel sont sélectionnables:

- Les patineurs composant l'Equipe de Relais
- Les patineurs ayant réalisé les meilleurs résultats au classement général de la CF2

Chemin de sélection SHT 0708 – Validé par le Bureau Exécutif le 10/07/2008

Page 13 sur 16

CHAMPIONNATS DU MONDE INDIVIDUEL

Date

Du 06 au 08 mars 2009 à Vienne (AUT)

Quotas

Déterminés selon les résultats aux championnats du Monde de l'année précédente.

Hommes : 2 places en individuel + 3 patineurs pour le relais (si sélectionné)

Dames : 2 places en individuel + 3 patineuses pour le relais (si sélectionné)

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales ISU 2008.

Principes de Sélection

Relais :

Les patineurs ayant réalisé les minima relais sont sélectionnables. Dans tous les cas la commission de sélection arrêtera la composition de l'Equipe dans la limite de 5 patineurs.

En individuel sont sélectionnables:

- Les patineurs composant l'Equipe de Relais
- Les patineurs ayant réalisé les meilleurs résultats au classement général des Chts de France Elite (Senior)

Chemin de sélection SHT 0708 – Validé par le Bureau Exécutif le 10/07/2008

Page 14 sur 16

CHAMPIONNATS DU MONDE PAR EQUIPE

Date

Du 13 au 15 mars 2009 à Heerenveen (NDL)

Quotas

Sélection ISU à l'issue des manches de Coupe du Monde 2008-2009

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales ISU 2008.

Principes de Sélection

Si la France est qualifiée à l'issue des manches de la Coupe du Monde :

- La composition de l'équipe retenue sera identique à celle des Championnats du Monde individuel, si les relais y sont qualifiés.
- Dans le cas contraire, la composition de l'équipe sera déterminée par la commission de sélection

Chemin de sélection SHT 0708 – Validé par le Bureau Exécutif le 10/07/2008

Page 15 sur 16

Modalités des contrôles d'entraînement en vue des sélections internationales pour les compétitions et des championnats ISU

Ces contrôles ont pour objet de vérifier le niveau des patineurs placés en situation de courses individuelles ou en relais.

Participation	Obligatoire
Date	inopinée
Lieu	sur le site d'entraînement du patineur Où Sous forme de regroupement
Modalités	Courses individuelles ou en relais

V – Planification fédérale

Voir calendriers joints

Chemin de sélection SHT 0708 – Validé par le Bureau Exécutif le 10/07/2008
Page 16 sur 16